

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**  
13 septembre 2022

**Date d'affichage :**  
13 septembre 2022

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibération n° :** 19092022 /4.1

**Nombre de voix délibératives :**  
42 : Délibération n°1 et n°2.1  
44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

**Membres titulaires présents : 35**

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 2**

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

**Membres suppléants présents : 2**

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7**

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

**Membres titulaires excusés : 16**

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

### **Objet : Convention de domiciliation SDET – SEM Energie Commune 81**

Monsieur le Président rappelle que le SDET et la SEM Energie Commune 81 ont des compétences et un objet social concordants et complémentaires en matière d'énergie et notamment d'énergie solaire photovoltaïque.

Dans le cadre de cette complémentarité, il ajoute que le SDET a participé à la création de la société, dont il est actionnaire majoritaire et administrateur.

Monsieur le Président expose que la société a son domicile et son établissement principal dans les locaux du SDET et que, à ce titre, une convention doit être établie, en vue de la mutualisation des moyens comme du partage de coût afin que la société supporte les charges liées à son fonctionnement.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de mettre en place une convention de domiciliation entre le SDET et la SEM Energie Commune 81 afin de formaliser :

- La mission d'assistance technique et administrative ;
- La mise à disposition de moyens matériels

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil syndical :**

- **Approuve** le projet de convention de domiciliation, entre le SDET et la SEM ENERGIE COMMUNE 81, annexé à la présente délibération.
- **Autorise** le Président à signer et à exécuter ladite convention,
- **Autorise** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

